



PROCÉDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS HABITANT·ES

Sortir ! Ensemble permet à un groupe de personnes d'obtenir une aide financière pour organiser son propre projet. Cela concerne des sorties de découverte du territoire ou la proposition ponctuelle d'une activité culturelle, sportive ou de loisir.

Quels objectifs ?

- Encourager la prise d'initiative sur l'organisation d'activités collectives en autonomie
- Permettre aux personnes de se rencontrer, d'échanger, de parler, de partager
- Compléter les possibilités d'usage de la carte *Sortir !*
- Reconnaître la diversité des pratiques

Quels critères ?

- Projet porté par un·e habitant·e ou un groupe d'habitants·es (le cas échéant avec l'appui d'une structure)
- Projet de 2 jours maximum
- Groupe de 8 personnes minimum, dont au moins la moitié à la carte *Sortir !*
- Activités dans un rayon de 250 km autour de Rennes
- Un·e porteur·se de projet ne peut pas déposer de demande plus de deux fois dans l'année
- Les porteur·ses de projet doivent être âgé·es de 16 ans au minimum

Quelle participation ?

- Montant de 500 € maximum
- L'aide *Sortir ! Ensemble* ne peut pas couvrir l'intégralité des dépenses.

Cette aide peut financer :

- la logistique d'ateliers de création (matériaux, frais de salles...)
- l'indemnisation d'intervenants extérieurs
- le transport
- frais de garde d'enfants (par des professionnels)

Elle ne finance pas :

- de billetterie
- de frais de fonctionnement et du temps de personnel interne aux structures
- de dépenses d'alimentation
- de l'hébergement

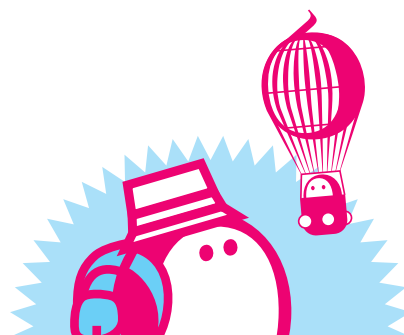
Comment déposer une demande ?

1. Remplir la fiche projet en format numérique ou en papier et l'envoyer à L'APRAS par mail : sortir@apras.asso.fr
ou par courrier à l'adresse suivante : **6 cours des Alliés - 35000 RENNES**
2. La fiche doit être adressée **au moins 6 semaines** avant le démarrage du projet.
3. Les personnes qui portent le projet seront invité·es à venir le présenter devant une commission.
4. La réponse est envoyée dans les jours qui suivent la commission.
5. Un **bilan de l'action** sera demandé dans le mois qui suit sa mise en place.
(une fiche est prévue à cet effet)

Le paiement

- **Pour les projets portés par des habitant·es :**
Paiement à partir de bons de commande émis par L'APRAS, celle-ci réglera les factures correspondantes.
- **Pour les projets accompagnés par une structure :**
Paiement sur présentation des factures : facture du prestataire ainsi que celle de la structure qui reçoit le paiement.

Besoin de soutien pour votre projet ?



Vous avez une idée mais vous avez besoin d'aide pour transformer cette dernière en projet ?

**L'équipe *Sortir !* peut vous conseiller.
Contact : sortir@apras.asso.fr | 02 99 31 19 89**